

Avis aux fournisseurs

Le 8 mars 2007

Obtention des copies des actes publiés après le 1er septembre 1947

Veuillez prendre note que la phase de numérisation du patrimoine documentaire du Registre foncier pour la période de 1947 à 1974 est maintenant terminée. En conséquence, nous désirons vous rappeler les modalités applicables pour l'obtention de copies d'actes numérisés et non numérisés.

Pour obtenir un document publié après le 1er septembre 1947

- La procédure d'obtention des actes au long couvre maintenant la période débutant le 1^{er} septembre 1947 jusqu'à aujourd'hui (voir section « Outils d'aide à la réalisation des mandats » sur le site extranet à l'intention des fournisseurs en rénovation cadastrale).
- Pour diverses raisons, il peut arriver que des actes intégrés dans le système informatique et publiés dans le Registre foncier entre 1947 et 1974, portent le même numéro d'inscription (doublon). Afin de bien identifier ces documents, vous devez vous référer à la méthode de recherche suivante :

http://www.mrnf.gouv.gc.ca/foncier/registre/registre-recherche.jsp

Pour obtenir un document antérieur au 1er septembre 1947

- Vous devez retranscrire ou photographier les actes au long retranscrits (registres A, B, etc.) antérieurs au 1^{er} septembre 1947 de même que les plans joints aux actes.
- Notez que certains registres d'actes au long retranscrits (registres A, B, etc.) antérieurs au 1^{er} septembre 1947 ont aussi été numérisés (car détériorés) et conséquemment, ils sont accessibles sur le site du Registre foncier en ligne. Pour les consulter, vous devez vous référer à la méthode de recherche mentionnée ci-dessus.

(Avis 07-02)

5700, 4e Avenue Ouest, G 309 Québec (Québec) G1H 6R1 **Téléphone : (418) 627-6299** Télécopieur : (418) 646-0102 www.mrnf.gouv.qc.ca/cadastre